



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CHER

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°18-2016-11-006

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2016

# Sommaire

## **PREFECTURE DU CHER**

18-2016-11-21-002 - arrêté portant approbation du SDACR 2016-2020 (2 pages)

Page 3

PREFECTURE DU CHER

18-2016-11-21-002

arrêté portant approbation du SDACR 2016-2020



PRÉFET DU CHER

Services du Cabinet  
Service Interministériel  
de Défense et de Protection Civiles

Bourges, le 21 NOV. 2016

**ARRÊTÉ n°2016-1- 2476**  
**PORTANT APPROBATION**  
**DU SCHEMA DÉPARTEMENTAL**  
**D'ANALYSES ET DE COUVERTURE DES RISQUES**

**LA PRÉFÈTE DU CHER**  
**chevalier de la Légion d'Honneur**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1424-7 et R1424-38,

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment l'article L.731,

Vu le décret n°2000-318 du 7 avril 2000, relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours,

Vu l'arrêté n°2007-1-662 du 10 juillet 2007 portant approbation du SDACR 2007-2011,

Vu la présentation en collège de chefs de service de l'État le 19 septembre 2016,

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique du SDIS en date du 3 octobre 2016,

Vu l'avis favorable du comité technique du SDIS en date du 4 octobre 2016,

Vu l'avis favorable du comité consultatif départemental des sapeurs pompiers volontaires en date du 4 octobre 2016,

Vu la présentation devant le CHSCT et l'avis favorable émis en date du 4 octobre 2016,

Vu la délibération n°AD 116/2016 du conseil départemental du Cher en date du 17 octobre 2016,

Vu la délibération n°16/073 du conseil d'administration du SDIS du Cher en date du 7 novembre 2016,

Sur proposition de Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>**: Les dispositions du Schéma Départemental d'Analyses et de Couverture des risques 2016-2020 sont approuvées.

**Article 2** : Il peut être consulté sur demande à la préfecture, dans les sous-préfectures et au siège du service départemental d'incendie et de secours. Il sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et du service départemental d'incendie et de secours.

**Article 3** : Il peut faire l'objet dans les deux mois suivant sa parution d'un recours :

- gracieux auprès de Madame la Préfète,
- hiérarchique auprès de Monsieur le Ministre de l'Intérieur,
- contentieux auprès de Monsieur le Président du Tribunal Administratif rue de la Bretonnerie à Orléans.

**Article 4** : L'arrêté préfectoral n°2007-1-662 du 10 juillet 2007 portant approbation du SDACR 2007-2011 est abrogé.

**Article 5** : Monsieur le Sous-préfet, directeur de cabinet, Monsieur le directeur départemental du SDIS sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Préfète,



Nathalie COLIN